

225C1150
FR0010221234-FS0562

3 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2025, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2025, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations¹, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS hors marché au profit de l'Agence des participations de l'État, agissant pour le compte de l'État².

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Cf. notamment communiqué de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS du 19 juin 2025.